



SDEC ENERGIE

DECISION DE LA PRESIDENTE N° 2024-DEC-17

Objet : Convention de partenariat avec Biomasse Normandie pour l'animation Plan Métha Normandie (PMN) 2024-2026

LA PRESIDENTE DU SDEC ÉNERGIE,

VU, les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les dispositions de la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 30 mars 2023 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente,

VU, l'avis favorable de la commission Transition Énergétique en date du 10 avril 2024.

CONSIDERANT les objectifs de développement de la méthanisation en Normandie (400 méthaniseurs à l'horizon 2030, quand le nombre d'installations en fonctionnement est de 196 unités en janvier 2024).

CONSIDERANT que le Plan Méthanisation Normandie a été lancé en 2018 sous l'impulsion de la Région et de l'ADEME Normandie, avec pour objectif de faire émerger des projets, de fédérer les acteurs de la filière et d'accompagner le développement de la méthanisation en Normandie. Le programme s'est doté d'une gouvernance élargie réunissant Région, ADEME, services de l'Etat, GRDF et les syndicats d'énergies normands. Sa mise en œuvre est confiée à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et à Biomasse Normandie.

CONSIDERANT l'implication des syndicats d'énergies dans l'élaboration des zonages de raccordement des projets d'injection de biométhane et plus largement dans le développement de la méthanisation grâce à leurs rôles auprès des collectivités territoriales.

CONSIDERANT le programme d'animation du plan Métha'Normandie 2024-2026 en 6 parties :

- 1/ Animation réseau et veille.
- 2/ Observation et suivi du développement.
- 3/ Appui aux acteurs et aux territoires. Stratégie territoriale.
- 4/ Perspective gaz verts.
- 5/ Communication.
- 6/ Comitologie.

CONSIDERANT la convention de partenariat, jointe en annexe de cette décision.

DECIDE

Article 1 : de signer la convention avec l'association Biomasse Normandie visant l'animation de la filière méthanisation sur la période 2024/2026,

Acte Exécutoire sous référence :
014-200045938-20240419-24DC0017H1-AR

- Article 2 : d'accepter que le SDEC ENERGIE participe au financement du programme d'animation de la filière Méthanisation en Normandie, à hauteur de 2 250 € par an pendant 3 ans, soit 6 750 € sur la durée du programme,
- Article 3 : d'imputer la dépense à l'article 6228 du budget principal du SDEC ENERGIE,
- Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **19 AVR. 2024**



La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **19 AVR. 2024**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **19 AVR. 2024**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



Programme d'animation de la filière méthanisation en Normandie - Métha'Normandie 2024-2026

Convention de financement et de partenariat

novembre 2023

P2023-017_C - Version n° 1.0



18 rue d'Armor - 14000 Caen - Tél. : 02 31 34 24 88
www.biomasse-normandie.org - info@biomasse-normandie.org
SIRET : 383 743 317 00034

Programme d'animation de la filière méthanisation en Normandie - Métha'Normandie 2024-2026			
SDEC Énergie			
P2023-017_C	Rédacteur	Validation	Envoi
Nom	Marie GUILLET	Marie GUILLET	Marie GUILLET
Date	15/11/2023	21/11/2023	21/11/2023

SOMMAIRE

1. Signataires	1
2. Contenu	1
2.1 Préambule	1
2.2 Contexte.....	2
2.2.1 Objectifs	2
2.2.2 Résultats attendus 2024-2026	3
2.3 Engagement de Biomasse Normandie	4
2.4 Engagement du SDEC Énergie.....	5
2.5 Référents de la convention.....	5
3. Durée de la convention	6
4. Coût total et financement de l'opération	6
5. Échéancier de paiement	7
6. Annexe : proposition Métha'Normandie 2024-2026	8

1. Signataires

La convention de financement est passée :

Entre

- **Le SDEC Énergie**,
représenté par Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente
Esplanade Brillaud de Lajardière
ZAC de la Folie Couvrechef - Porte de l'Europe
CS 75046 - 14077 CAEN CEDEX 5
N° SIRET : 200 045 938 00012

Et

- **L'Association Régionale Biomasse Normandie**,
représentée par Marie GUILLET, Directrice
18 rue d'Armor - 14000 CAEN
N° SIRET : 383 743 317 00034

Entre les parties, il est convenu ce qui suit :

2. Contenu

2.1 Préambule

La présente convention se rattache au programme d'animation de la filière méthanisation sur la période 2024/2026 Métha'Normandie.

Rappelons que le programme est soutenu financièrement par l'ADEME et la Région Normandie et que la CRAN est un opérateur au même titre que Biomasse Normandie. L'implication des syndicats à ce programme régional complète le financement global du programme Métha'Normandie. Concernant les actions avec les syndicats, nous précisons dans la suite du document les focus qui seront réalisés dans le Métha'Normandie 2024 - 2026.

2.2 Contexte

La méthanisation poursuit son développement en France et en Normandie, notamment au travers de la filière injection. Dans ce cadre, Biomasse Normandie et la CRAN ont ainsi proposé à l'ADEME, la Région et les syndicats d'énergie de poursuivre l'animation du plan Métha'Normandie sur la période 2024 - 2026.

Rappelons que le Plan Méthanisation Normandie a été lancé en 2018 sous l'impulsion de la Région et de l'ADEME Normandie en partenariat avec Biomasse Normandie et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie. Ce programme d'animation sur trois ans avait pour objectif de faire émerger les projets et de fédérer les acteurs de la filière, afin d'accompagner le développement de la méthanisation en Normandie. Le programme s'est ainsi doté d'une gouvernance élargie (comité stratégique) réunissant la Région, l'ADEME, les syndicats d'énergie, les services de l'État, les banques, la Chambre d'Agriculture, Biomasse Normandie, les gestionnaires de réseaux de gaz et un comité technique réunissant les techniciens de ces mêmes entités.

Dans ce cadre, nous avons organisé en septembre 2023, une réunion de travail avec la majorité des financeurs pour recueillir les besoins et exposer les actions identifiées dans cette nouvelle programmation. Afin de formaliser cette demande, nous avons bâti la présente convention de partenariat et de financement.

2.2.1 Objectifs

Le programme est la continuité du Plan Métha'Normandie Normandie 2021 - 2023. Les objectifs sont néanmoins adaptés aux évolutions du contexte régional et national de la filière méthanisation.

Les objectifs du programme sont multiples :

- **Accompagnement neutre, objectif et indépendant** des porteurs de projets, des exploitants d'unités et des institutionnels en assurant le respect du secret industriel et apport d'expertise à l'attention des parties prenantes et financeurs potentiels (y compris les organismes bancaires).
- Émergence de nouveaux projets.
- Facilitation des démarches (explication des démarches à engager par les porteurs de projets) des porteurs de projets.
- Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projets sur le volet acceptabilité de leur projet.
- Sensibilisation des porteurs de projets et acteurs de la filière sur les solutions de financement dans un contexte de diminution des aides.
- Professionnalisation et optimisation des unités en fonctionnement.
- Sensibilisation des élus et du grand public sur la méthanisation.
- **Accompagnement des collectivités** sur le suivi des axes méthanisation de leur PCAET et/ou sur le développement de projets sur leur territoire.
- **Veille technique et réglementaire**, afin d'anticiper les évolutions et présenter les innovations technologiques.

À ces fins, la démarche territoriale envisagée comprend des actions visant à :

- Diffuser les retours d'expérience d'exploitants,
- Suivre le développement de la filière,

- Animer des groupes de travail facilitant les échanges entre exploitants d'unités et de restitution à un large public.
- Faire émerger des projets sur des territoires à fort potentiel en s'inscrivant dans un développement territorial cohérent et facilitant l'acceptabilité.
- Organiser les échanges entre partenaires inscrits dans le développement de la filière (Région, ADEME, syndicats d'énergie, services de l'État, gestionnaires de réseaux, agriculteurs...).

• Cibles

Ce programme d'animation de la filière s'adresse aux porteurs de projets de méthanisation, aux exploitants d'unités en fonctionnement, aux entreprises de la filière, aux collectivités locales et territoriales (élus et techniciens) en partenariat avec les syndicats d'énergie. La nouvelle programmation prévoit d'intégrer des actions à destination du grand public.

La méthodologie complète est annexée à la présente convention pour information.

2.2.2 Résultats attendus 2024-2026

- L'accompagnement à l'émergence des projets dans les filières actuelles mais aussi celles à fort potentiel (IAA, STEP) par la mise en œuvre d'un travail prospectif auprès des sites d'intérêt.
- Une approche stratégique régionale sur les capacités d'injection sur le réseau de distribution dans le but d'assurer le développement pérenne de la filière injection en intégrant les projets de décarbonation qui vont « fragiliser » certaines poches de gaz. L'enjeu étant de ne pas avoir à choisir entre décarbonation et gaz vert, deux allant dans le renforcement de la massification de la transition énergétique.
- L'optimisation des unités de méthanisation sur le volet environnemental via la valorisation du CO₂ (valorisation alimentaire, méthanation si couplage à du stockage d'électricité renouvelable). Cet axe est une évolution technologique permettant, à la fois de répondre à des évolutions réglementaires à venir avec les directives RED, et de renforcer le modèle économique des unités de méthanisation.
- Une réflexion commune sur le devenir des unités de méthanisation en cogénération en fin de contrat.
- Le maintien de l'accompagnement des projets et des territoires sur le volet acceptabilité. L'acceptabilité demeure un enjeu majeur pour développer la filière tant pour la mise ne service de nouvelles unités que pour la création de maillage. L'appui aux porteurs de projets pour la mise en œuvre effective de la charte Métha'Normandie constitue un travail important sur ce nouveau programme, afin de d'entrer dans l'opérationnel (kit « charte Métha'Normandie et accompagnement individualisé ») et aboutir *in fine* à une meilleure acceptabilité des projets.
- Le renforcement du travail de connaissance des gisements traités en méthanisation au travers des enquêtes menées auprès des exploitants. Ce travail engagé sur la précédente convention (élaboration du questionnaire, identification du partenariat avec la DREAL) doit se poursuivre en 2024-2026 pour assurer un taux de retour significatif d'enquêtes et instaurer une routine de relance, traitement, analyse et consolidation, diffusion de données/indicateurs. Ce pilier est central dans la poursuite du développement de la filière.
- Assurer une synergie entre les actions menées dans le cadre du Métha'Normandie, du Métha'Réseau et de l'AAMF.

2.3 Engagement de Biomasse Normandie

Dans le cadre de cette convention, l'accompagnement de Biomasse Normandie porte principalement sur :

- **La diffusion des données concernant les projets et des unités en projet et en fonctionnement à l'échelle de chaque syndicat**
 - **L'identification de projets** : Biomasse Normandie dispose d'une base de données (sous ACCESS) de suivi des unités de méthanisation en fonctionnement et des projets en réflexion sur la Normandie. Un format est disponible en ligne reprenant les principales informations des unités. L'association peut mettre à disposition des syndicats, la liste des unités en fonctionnement et en projet distinguées par phase et d'autres éléments sur demande. Cette liste devra rester confidentielle pour les projets. Il s'agit d'un outil d'aide à la discussion avec les gestionnaires de réseaux. Les données fournies contiennent : les coordonnées du maître d'ouvrage, les données géographiques, la typologie d'unité, le stade d'avancement, la capacité de l'unité (intrait), le mode de valorisation du biogaz, la puissance/capacité de l'unité de valorisation du biogaz, le zonage de rattachement, les investissements et le focus acceptabilité. D'autres données pourront être apportées, si besoin. Cette base consolidera les éléments d'enquêtes sur les gisements réellement traités.
 - **Cartographie des unités par département** : Biomasse Normandie peut fournir une cartographie à jour, sur demande, des sites en projet avec les données suivantes : nom de l'unité, le mode de valorisation du biogaz, la capacité, la localisation, le stade d'avancement et la date prévisionnelle de mise en service. Le format peut être en carte dynamique ou figée.

En plus de ces outils, Biomasse Normandie s'appuiera sur la base pour fournir des éléments à différentes demandes pouvant émerger au cours du programme. Par exemple :

- Extraction des projets faisant l'objet d'une opposition (mettre une carte exemple) sous forme de tableau ou de carte. Cet outil pourra être demandé par les collectivités, voire les porteurs de projets.
- Extraction des projets et des unités en fonctionnement sur une zone de renforcement de réseau sous forme de tableau ou de carte. Dans ce cas, la notion de confidentialité devra être respectée. Cela pourra être utilisé par les autorités organisatrices de la distribution de l'énergie.
- **L'appui technique**
 - **Renforcement de réseau : poursuivre (relancer) le partage d'information initié au cours du précédent programme**, notamment sur les zonages en réflexion et leur stade d'avancement. Apporter des éléments de réflexions sur le renforcement de zonages (en allant au-delà des critères CRE - intégration des éléments sur les projets de décarbonation).
 - **Appui à l'animation des zones pour dynamiser les projets** : sur certains territoires, la concertation sur les zones de renforcement pourra déboucher sur la volonté de faire émerger de nouveaux projets sur un territoire donné, afin d'augmenter le V (volume potentiellement injecté). En lien avec les acteurs du territoire, les syndicats d'énergie et les gestionnaires de réseaux, Biomasse Normandie pourra intervenir en appui à la préparation, voire à l'animation. Le volume de jours consacrés à cette action demeure toutefois soumis à la validation de

l'ensemble des financeurs et pourra faire l'objet d'une demande de financement supplémentaire en fonction des besoins.

- **Proposer des supports/des visites de sites** pour faciliter la diffusion d'informations, notamment auprès des communes .
- **Appui aux interventions ans des réunions à destination des ECPI/élus.**
- **Acceptabilité** : en complément des actions précisées dans la note méthodologique du programme annexée à la présente convention, Biomasse Normandie se tiendra à la disposition des AODE, par exemple, pour intervenir lors de commissions, afin de présenter la méthanisation (principes, enjeux, externalités positives). Nous tenons également à la disposition des syndicats, la liste des unités en opposition sur leur territoire (données centralisées *via* l'outil Access présenté précédemment). Nous pourrions également participer à des animations proposées par les syndicats, comme cela a pu être fait durant le précédent programme.
- **Une contribution à l'animation transversale du programme.**

2.4 Engagement du SDEC Énergie

Dans le cadre de cette convention, les syndicats d'énergie (TEN) s'engagent à :

- **Financer une partie des actions** du Métha'Normandie 2024 - 2026.
- **Transmettre les données concernant les projets** dont ils auraient connaissance pour assurer une complétude des données compilées par l'association. Il est également intéressant de transmettre les données concernant l'acceptabilité, afin de suivre les projets en opposition, mais surtout, de proposer des actions et d'éventuelles interventions.
- **Faciliter l'émergence de projets et de dynamiques** : dans le cadre de leurs compétences et missions, les syndicats d'énergie (TEN) peuvent contribuer à l'identification et à l'émergence de projets de méthanisation (ex : organisation de visite, accompagnement des PCAET, réunions d'information, identification de potentiels, appui aux études de gisement...).

2.5 Référents de la convention

Le suivi de cette convention sera assuré par la référente définie ci-après (à compléter si nécessaire) : **Fanny LEMAIRE**.

Pour Biomasse Normandie : Benjamin THOMAS pilote interne du Métha'Normandie et Loïc MARIE-JOSEPH référent acceptabilité et charte.

Dans le cas d'un changement de référent, l'information sera transmise par l'une ou l'autre des structures, afin de modifier ce point de la convention.

3. Durée de la convention

La réalisation des actions prévues dans la convention interviendra sur la même période que celle prévue pour le Métha'Normandie 2024-2026 à laquelle elle est rattachée, à savoir du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

La présente convention est conclue sur la période de réalisation du Métha'Normandie 2024-2026 indiquée ci-dessus, plus 6 mois à compter de la date de sa notification, pour permettre la remise du rapport final présentant le bilan des actions menées, des opérations réalisées et le paiement du solde avant cette échéance, après approbation du rapport final.

Les contributeurs seront étroitement associés au déroulement du programme aux côtés des autres financeurs, qui sont la Région et l'ADEME, et en étant destinataires d'une partie des livrables liés à la réalisation du programme régional (rapport annuel).

4. Coût total et financement de l'opération

Le montant global pour la mise en place et l'animation du programme est de 695 645 €, dont CRAN : 390 645 € et Biomasse Normandie : 305 000 €. Le détail figure ci-dessous.

Tableau 1 : Budget du Métha'Normandie 2024-2026 par structure

2024-2026	Biomasse Normandie	CRAN	Total
Dépenses de personnel	238 200	331 645	569 845
Autres dép. fonctionnement	14 300	59 000	73 300
Equipement	7 500		7 500
Connexes	45 000		45 000
Total	305 000	390 645	695 645

Le plan de financement prévisionnel pour Biomasse Normandie proposé ci-dessous s'appuie sur :

- Les conditions d'attribution des aides de la Région Normandie et de l'ADEME.
- Un financement tiers à mobiliser auprès, notamment, des syndicats d'énergie (2 250,00 €/syndicat et par an, soit 33 750,00 € sur les 3 ans pour l'ensemble des syndicats).
- Un autofinancement de chacune des structures à hauteur de 20 % du montant des dépenses (y compris dépenses externes).

Le détail par an et par structure est indiqué ci-dessous.

Tableau 2 : Plan de financement envisagé sur la période 2024 - 2026

Financement	En euros
ADEME	95 220
Région	115 030
Syndicats	33 750
Autofinancement	61 000
Total	305 000

La contribution financière au programme par le SDEC Énergie s'élève à 6 750 euros, soit 2 250,00 €/an.

5. Échéancier de paiement

L'échéancier des paiements pourra être le suivant : un versement annuel de 2 250,00 € à la fin de chaque année civile sauf pour la dernière année 2026 (à la remise du rapport final), soit :

- Versement 1 : décembre 2024 : 2 250,00 €.
- Versement 2 : décembre 2025 : 2 250,00 €.
- Solde : remise du rapport final du programme (trimestre 1 - 2027).

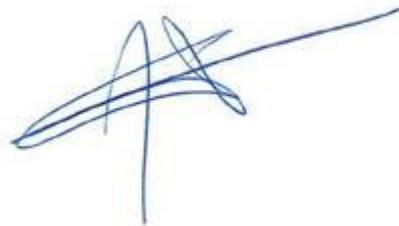
Ces montants sont facturés par l'Association Régionale Biomasse Normandie et sont versés sur le compte bancaire dont les références figurent ci-dessous :

Compte ouvert au **Crédit coopératif - Caen (14)**
Nom du compte : **Association Régionale Biomasse Normandie**
(ARBN)
IBAN : FR76 4255 9100 0008 0138 2495 043 - BIC :
CCOPFRPPXXX

Fait à Caen,
Le 21 novembre 2023

Pour le SDEC Énergie,
Catherine GOURNEY-LECONTE,
Présidente

Pour Biomasse Normandie,
Marie GUILLET
Directrice



6. Annexe : proposition Métha'Normandie 2024-2026



Plan Métha'Normandie 2024 - 2026

Proposition CRAN et Biomasse Normandie

octobre
2023

P2023-017 - Version n°1.0



Plan Métha'Normandie 2024 - 2026			
Région Normandie et ADEME Normandie			
P2023-017	Rédacteur	Validation	Envoi
Nom	Benjamin THOMAS et Madeleine BREGUET	Marie GUILLET et Madeleine BREGUET	Marie GUILLET et Madeleine BREGUET
Date	Octobre 2023	04 octobre 2023	05 octobre 2023

SOMMAIRE

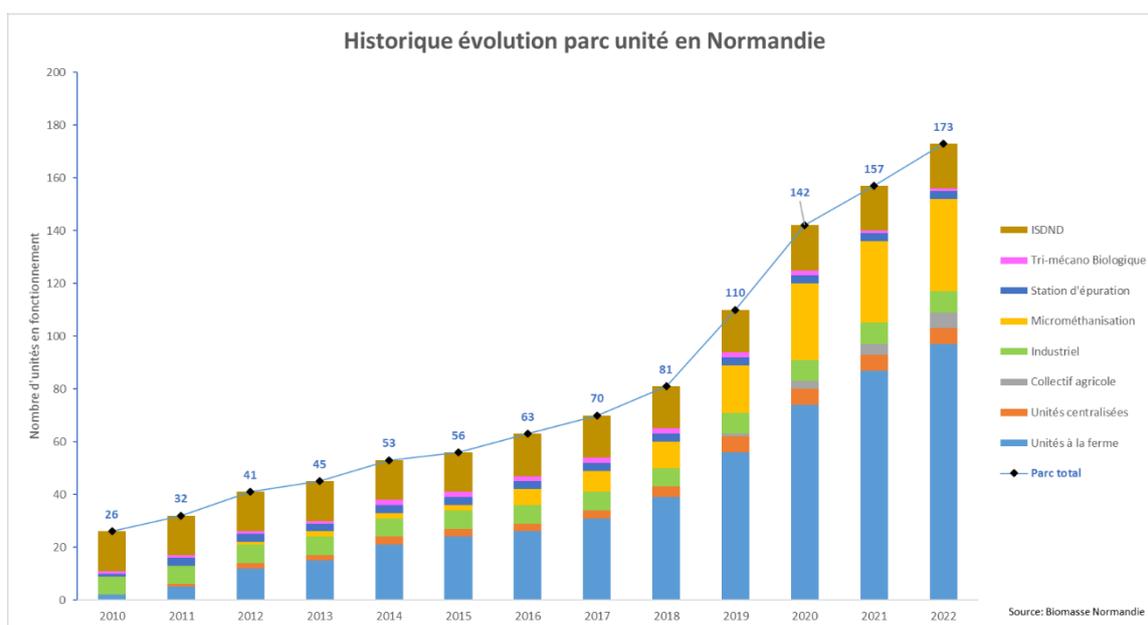
1. Le contexte et les enjeux	3
1.1 Contexte	3
1.2 Enjeux	3
2. Les objectifs du programme et les cibles	6
3. Le groupement	7
3.1 Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie	7
3.2 Biomasse Normandie	7
3.3 Équipe du MÉTHA'NORMANDIE	8
3.3.1 Équipe CRAN	8
3.3.2 Équipe Biomasse Normandie	9
3.3.3 Interactions CRAN/Biomasse Normandie	9
4. Les actions	11
4.1 Durée	11
4.2 Volet 1 - Animation du réseau et veille	11
4.3 Volet 2 - Suivi du développement de la filière	13
4.3.1 Objectifs et rappel de l'existant	13
4.3.2 Contenu 2024 - 2026	14
4.4 Volet 3 - Appui aux projets, aux territoires et stratégie régionale	17
4.4.1 Appui aux porteurs de projets et exploitants d'unités	17
4.4.2 Appui aux collectivités	18
4.4.3 Stratégies territoriales	18
4.4.4 Acceptabilité et intégration des projets sur leur territoire	23
4.5 Volet 4 - Perspectives gaz vert	24
4.6 Volet 5 - Valorisation et diffusion des informations	25
4.7 Volet 6 - Animation de la comitologie	26
4.8 Rapports et suivi des actions	27
5. Chiffrage	28
5.1 Temps passé	28
5.2 Budget et plan de financement	29
5.2.1 Budget	29
5.2.2 Plan de financement	29

1. Le contexte et les enjeux

1.1 Contexte

La méthanisation connaît un fort dynamisme en France (+ 260 unités mises en service entre 2021 et 2022 sur un parc de 1 705 unités en fonctionnement fin 2022). En Normandie, sur le même pas de temps, ce sont 18 unités qui ont été mises en service.

Graphique 1 : Évolution du parc de sites de production de biogaz en fonctionnement (31/12/2022)



Cette dynamique est particulièrement marquée pour les unités en injection. Au niveau national, le cumul de la puissance raccordée en injection a progressé d'un facteur 11 entre 2017 et 2022 progressant de 0,8 TWh à 9 TWh. En Normandie, actuellement 42 unités injectent (dont 3 ISDND) représentant près de 670 GWh. Environ 35 projets sont en réflexion pour 630 GWh/an supplémentaires. Le cumul des unités en fonctionnement et des projets en injection, représente 1 300 GWh, soit près de 76 % de l'objectif de la feuille de route régionale établi à 1 700 GWh/an de biométhane injecté en 2030, objectif tenant compte d'une diminution de 20% de la consommation de gaz entre 2012 et 2030, . Or l'évolution de la consommation ne suit pas cette tendance. Ainsi, si l'on compare la quantité de biométhane injectée potentielle sur la base des capacité installées mi-2023, seulement 2% des consommations de gaz¹ sont couvertes par le biométhane. À noter que la PPE 3 (2024-2033), en cours de définition, devrait très probablement revoir à la hausse les objectifs de production de gaz vert.

1.2 Enjeux

Les actions du présent programme prennent en compte une série d'enjeux dont :

¹ 32 094 GWh en Normandie en 2019 (Source ORECAN)

- **Stratégie de renforcement de réseau : quelle adéquation entre décarbonation et développement du biométhane**

Suite au ralentissement de la dynamique de projets lié à un contexte multifactoriels (révision à la baisse des tarifs d'injection, crise énergétique, hausse du prix des matières premières, révision des prescriptions ICPE, durcissement des conditions d'accès aux prêts bancaires), l'État a réévalué à la hausse le tarif du biométhane, suite à une forte mobilisation des acteurs de la filière et modifié certaines dispositions réglementaires consolidant les unités et les projets de méthanisation (indexation du tarif sur le prix de l'énergie, annualisation du C_{max} , retrait de la décote ADEME). Ces évolutions devraient relancer la dynamique. Il faut toutefois mettre en adéquation la capacité du réseau de distribution à collecter le biométhane. Certains facteurs doivent particulièrement être suivi : diminution des consommations de gaz, liée notamment à la politique, nécessaire, de décarbonation de l'industrie et la dichotomie entre lieu de production de biométhane (zone agricole) et lieu de consommation (zone urbaine). Ce point doit faire l'objet d'une réflexion stratégique avec les acteurs concernés pour identifier les zones prioritaires à renforcer dans le cadre notamment du droit à l'injection.

- **Adapter les unités**

Le parc actuel d'unités de méthanisation en cogénération en Normandie permet d'atteindre près de 60% de l'objectif de 560 GWh de la feuille de route régionale pour 2030. La cogénération, dont le dynamisme a été ralenti au profit d'une orientation des projets vers l'injection, n'a pas fait l'objet d'une révision tarifaire permettant d'améliorer la rentabilité des unités comme en a bénéficié la filière en injection. Par ailleurs, les premières unités mises en service en région verront leur contrat d'achat d'électricité arriver à terme d'ici à quelques années, questionnant leur devenir. L'enjeu pour cette programmation sera donc d'accompagner ces unités et d'identifier des pistes d'évolution.

- **Emergence de projets**

Le développement de la filière méthanisation est porté majoritairement par les projets agricoles. Or d'autres secteurs à potentiel telles que les stations d'épuration des eaux urbaines et l'industrie agroalimentaire peuvent eux aussi contribuer au développement de nouveaux projets.

- **Acceptabilité et dialogue territorial**

Le sujet de l'acceptabilité reste un sujet prépondérant pour la filière méthanisation avec l'apparition de recours quasi généralisés sur les projets. Pour accompagner les porteurs de projet et mieux faire connaître la filière, la charte Métha'Normandie a été développée pour favoriser la concertation autour des projets, à l'initiative des porteurs de projets et avec l'accompagnement des élus du territoire et des acteurs du Métha'Normandie. L'enjeu de cette programmation sera d'accompagner les porteurs de projet à l'appropriation des outils et également accompagner les élus, la concertation devenant un des axes de la Loi Accélération des Enr.

- **Renforcer la connaissance**

Contrairement à d'autres régions, la Normandie ne dispose pas de données exhaustives concernant les plans d'approvisionnement. La réflexion d'une enquête commune entre différentes entités (Métha'Normandie, DREAL, OBDEC, ORECAN, Région, Ademe) a été initiée lors de la programmation 2021-2023, aboutissant à son lancement en 2023. L'enjeu de cette programmation sera donc de faire monter en puissance le recueil de ces éléments et de produire des indicateurs diffusables.

- **Renforcer le réseau**

Enfin, sous l'action de GRDF, le Métha'Réseau, réseau regroupant producteurs et porteurs de projets, a été lancé en 2023 avec la volonté de l'inscrire dans le cadre du MéthaNormandie. L'AAMF a également commencé à se développer en région.

- **Résultats attendus**

Au regard du contexte les enjeux de la prochaine programmation et les actions associées sont les suivantes :

- L'accompagnement à l'**émergence des projets dans les filières actuelles mais aussi celles à fort potentiel (IAA, STEP)** par la mise en œuvre d'un travail prospectif auprès des sites d'intérêt.
- Une **approche stratégique régionale sur les capacités d'injection sur le réseau de distribution** dans le but d'assurer le développement pérenne de la filière injection ;
- **L'optimisation des unités de méthanisation sur le volet environnemental via la valorisation du CO₂.**
- Une réflexion commune sur le **devenir des unités de méthanisation en cogénération en fin de contrat.**
- **Le maintien de l'accompagnement des projets et des territoires sur le volet acceptabilité.** L'appui aux porteurs de projets pour la mise en œuvre effective de la charte doit être assuré (kit « charte Métha'Normandie et accompagnement individualisé ») pour aboutir à une meilleure acceptabilité des projets.
- La continuité du travail d'**enquête auprès des unités de méthanisation en fonctionnement et de la valorisation des données.**
- Assurer une synergie entre les actions menées dans le cadre du Métha'Normandie, du Métha'Réseau et de l'AAMF pour limiter une sollicitation trop conséquente des porteurs de projets et exploitants.

Au regard des éléments précédemment présentés, Biomasse Normandie et la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie proposent, ci-après, le contenu des actions constituant la programmation 2024-2026 du Métha'Normandie.

2. Les objectifs du programme et les cibles

Le programme est la continuité du Plan Métha'Normandie Normandie 2021 - 2023. Les objectifs sont néanmoins adaptés aux évolutions du contexte régional et national de la filière méthanisation.

Les objectifs du programme sont multiples :

- **Accompagnement neutre, objectif et indépendant** des porteurs de projets, des exploitants d'unités et des institutionnels en assurant le respect du secret industriel et apport d'expertise permettant de rassurer les financeurs potentiels (y compris les organismes bancaires).
- Émergence de nouveaux projets
- Facilitation des démarches des porteurs de projets
- Sensibilisation et accompagnement des porteurs de projets sur le volet acceptabilité de leur projet.
- Sensibilisation des porteurs de projets et acteurs de la filière sur les solutions de financement dans un contexte de diminution des aides.
- Professionnalisation et optimisation des unités en fonctionnement
- Sensibilisation des élus et du grand public sur la méthanisation.
- **Accompagnement des collectivités** sur le suivi des axes méthanisation de leur PCAET et/ou sur le développement de projets sur leur territoire.
- **Veille technique et réglementaire**, afin d'anticiper les évolutions et présenter les innovations technologiques.

À cette fin, la démarche territoriale envisagée comprend des actions visant à :

- Informer et former les acteurs.
- Diffuser les retours d'expérience d'exploitants par le biais d'un suivi du développement de la filière, d'animation de groupes de travail facilitant les échanges entre exploitants d'unités et de restitution à un large public.
- Accompagner les territoires et faire émerger des projets sur des territoires à fort potentiel en s'inscrivant dans un développement territorial cohérent et facilitant l'acceptabilité.
- Organiser les échanges entre partenaires inscrits dans le développement de la filière (Région, ADEME, syndicats d'énergie, services de l'État, gestionnaires de réseaux, agriculteurs...).

• Cibles

Ce programme d'animation de la filière s'adresse aux porteurs de projets de méthanisation, aux exploitants d'unités en fonctionnement, aux entreprises de la filière, aux collectivités locales et territoriales (élus et techniciens) et aux syndicats d'énergie. La nouvelle programmation prévoit d'intégrer des actions à destination du grand public.

Le présent programme est susceptible d'évoluer sur certains points en fonction de nouveaux besoins d'acteurs en lien avec des évolutions réglementaires ou de programmes de territoire.

3. Le groupement

La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et Biomasse Normandie sont des acteurs locaux, déjà bien identifiés sur la thématique de la méthanisation sur le territoire normand. Ils ont montré leur complémentarité technique, leur ancrage territorial et leur capacité d'animation à travers les actions menées dans le cadre du Plan Métha'Normandie (plan 2018-2020 et plan 2021-2023).

3.1 Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

Forte de presque 500 collaborateurs, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie est présente sur l'ensemble du territoire normand et représente l'agriculture de la région auprès des collectivités territoriales et des pouvoirs publics. La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie (CRAN) accompagne les agriculteurs et les territoires de Normandie dans leurs stratégies de développement. L'équipe technique assure des missions d'études, de conseils et d'animation. Ainsi, la CRAN offre une gamme étendue de prestations aux agriculteurs et collectivités dans les domaines de l'expertise, du conseil, de la formation, de l'innovation, de l'insertion de l'agriculture dans son environnement, de la promotion des circuits courts et dans un souci de protection de l'environnement.

La CRAN (à travers son équipe « Énergies et biosourcés ») est impliquée dans l'animation de la filière méthanisation depuis plusieurs années et, notamment, depuis 2018 via le Plan Métha'Normandie co-animé avec Biomasse Normandie.

L'équipe méthanisation est composée de trois ingénieurs : un chef de projets et deux conseillers agricole-énergie. D'autres services de la CRAN sont également présents sur le sujet de la méthanisation : le service « Bâtiment » pour les dossiers permis de construire et ICPE, les conseillers cultures sur les essais et les suivis de CIVEs et le service « Eau et Environnement » pour l'élaboration et le suivi des plans d'épandage.

3.2 Biomasse Normandie

Créée en 1983 avec l'appui de la Région Normandie et de l'ADEME, Biomasse Normandie est une association dont le conseil d'administration est aussi composé des Départements, des administrations régionales, des chambres consulaires, d'organismes professionnels et d'associations. L'objet statutaire de Biomasse Normandie est le suivant : *"conduire des travaux de recherche/développement et mener des actions de conseil et d'appui portant sur la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse, les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables, particulièrement en agriculture et en milieu rural"*.

Biomasse Normandie rassemble **douze ingénieurs, dix conseillers énergie et cinq collaborateurs administratifs**. Au service des collectivités territoriales, des professionnels de l'agriculture et de la forêt, cette équipe technique étudie et met en œuvre des solutions innovantes pour des projets concernant la gestion des déchets dont les déchets organiques, d'une part, et les énergies renouvelables, d'autre part.

Biomasse Normandie mène plusieurs programmes d'animation dont le programme méthanisation Normandie depuis 2018 en partenariat avec la CRAN. D'autres programmes peuvent entrer en interaction avec le présent programme : Observatoire Normand de la Ressource des Déchets et de l'économie circulaire et l'ORECAN.

- **Une totale indépendance**

L'association travaille essentiellement pour les collectivités locales et territoriales (pour plus de 90 % de son activité) et elle est totalement indépendante des opérateurs de collecte et de traitement des déchets et de l'énergie ou des ensembliers de la méthanisation pour lesquels elle n'intervient jamais.

Le statut associatif de Biomasse Normandie et la composition de son conseil d'administration garantissent donc son indépendance et son objectivité.

3.3 Équipe du MÉTHA'NORMANDIE

Biomasse et la CRAN se répartissent les actions selon leur domaine de compétence et le travail déjà entamé lors du programme 2018 - 2020. Une structure responsable est fléchée pour chaque action. Toutefois, sur de nombreuses actions, les deux structures interagiront.

3.3.1 Équipe CRAN

Au sein de la CRAN, l'équipe impliquée et les interventions de chacun au sein du programme sont indiquées ci-après.

Tableau 1 : Équipe dédiée au programme méthanisation – CRAN

Équipe	Fonction au sein de la structure	Participation Programme
Madeleine BREGUET	Cheffe de projets Bioénergies	Coordination du programme en interne Animation du réseau et communication Réunions et actions en lien avec le droit à l'injection et l'acceptabilité Veille
Alexis PEULSON	Conseiller agricole énergie	Participation à des réunions sur les territoires Accompagnement des porteurs de projet agricoles Veille technique et réglementaire Appui aux groupes métha et remontée des besoins
Mathieu Poirier	Responsable d'antenne et conseiller agricole énergie	Participation à des réunions sur les territoires Appui aux groupes métha et remontée des besoins
Chefs de projets territoriaux		Actions en lien avec les territoires
Conseillers cultures ou élevage		Animation des groupes "métha"
Chargés de communication		Appui sur l'organisation d'événements et la communication

3.3.2 Équipe Biomasse Normandie

Au niveau de Biomasse Normandie, l'équipe impliquée et les interventions de chacun au sein du programme sont indiquées ci-dessous.

Tableau 2 : Équipe dédiée au programme méthanisation – Biomasse Normandie

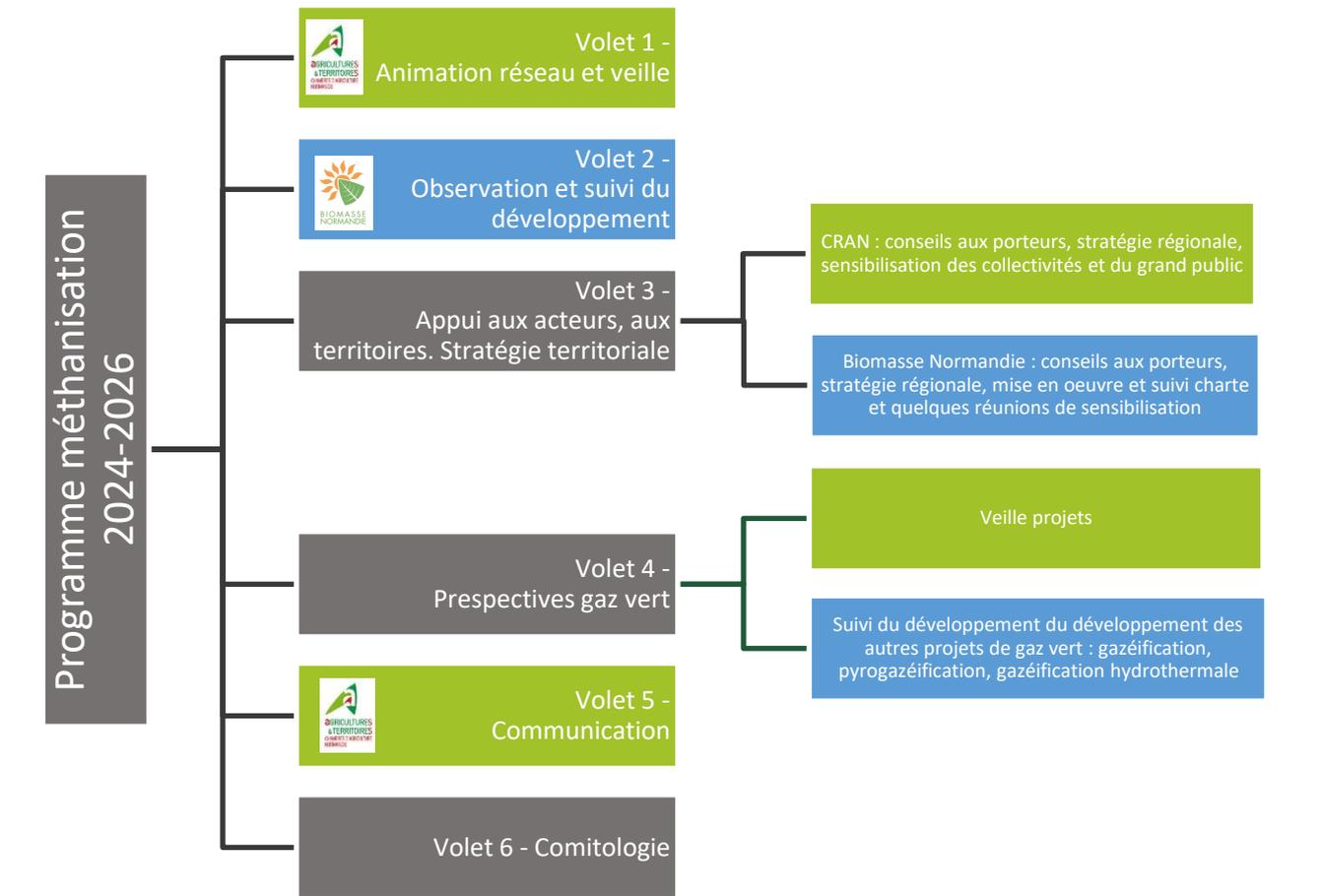
Équipe	Fonction au sein de la structure	Participation Programme
Marie GUILLET	Directrice	Réflexion stratégie territoriale
Benjamin THOMAS	Chargé d'études déchets d'activités économiques et valorisation organique	Coordination du programme en interne En charge du volet sur le suivi du développement de la filière méthanisation : contacts, mise à jour base de données, enquête, réalisation des analyses. Animation Comitologie. Fiches techniques. Visites de site. Optimisation des unités de méthanisation. Veille réglementaire, technologique et projets volet gazéification.
Loïc MARIE-JOSEPH	Chargé de mission acceptabilité & communication	Mise en œuvre de la charte acceptabilité, accompagnement individualisé des porteurs de projets sur la stratégie de concertation Communication : état des lieux de la méthanisation, supports de communication

3.3.3 Interactions CRAN/Biomasse Normandie

La force des deux structures à l'initiative du programme combine :

- L'ancrage territorial et proximité du monde agricole.
- L'expertise dans le domaine de la méthanisation.
- La conduite de travaux annexes au présent programme en lien avec des thématiques de la méthanisation.
- La connaissance des acteurs de la filière au niveau national et régional.
- La capacité à mener des stratégies et des animations régionales avec des acteurs variés.

Cette complémentarité sera dispensée au travers de l'ensemble des actions proposées et chaque structure prend en main un volet ou une partie du volet d'actions de manière à éviter les doublons. La répartition des rôles est présentée dans la figure ci-dessous.



4. Les actions

Nous proposons de poursuivre avec 6 volets d'actions :

- Volet 1 : Animation de réseau et veille.
- Volet 2 : Observation et suivi du développement de la filière.
- Volet 3 : Appui aux projets, aux territoires et stratégie régionale.
- Volet 4 : Perspectives gaz vert.
- Volet 5 : Communication et diffusion.
- Volet 6 : Animation de la comitologie.

Pour chaque volet, sont précisés : les objectifs, les résultats, les livrables, les indicateurs de suivi de l'action, les cibles et la structure responsable de l'action.

4.1 Durée

Les actions prévues se dérouleront entre le 1/01/2024 et le 31/12/2026, soit un programme d'animation de **3 ans**.

4.2 Volet 1 - Animation du réseau et veille

Tableau 3 : Description des actions liées au volet 1

Objectifs	Mise en réseau, mise en commun d'information et veille (réglementaire et technologique), synergie avec le Métha'Réseau.
Cibles	Entreprises de la filière, porteurs de projets, collectivités, autres structures normandes intéressées
Structure responsable de l'action	CRAN
Indicateurs de suivi	CRAN : nombre de participants aux cellules d'échange, webinaires et rencontres régionales, nombre de participations à des réunions, colloques, journées techniques, suivi des contacts. Biomasse Normandie : nb participations à des groupes de travail, nb de contacts rencontrés, annuaires des acteurs (constructeurs, BE...) mis à jour et diffusable (BDD Access), nb de séminaires, colloques, journée techniques, suivi des contacts (structures, nom, activité, objet de l'entretien) et type de contacts (tél, mail, réunions)

- **Poursuite d'actions existantes :**

La CRAN propose de poursuivre l'organisation de 2 à 3 **cellules d'échange** et de 1 à 2 **webinaires** par an portant sur des thématiques d'intérêt pour la filière. Ces réunions permettent de réunir la filière autour de sujets communs, de diffuser des connaissances et d'échanger des retours d'expérience.

Exemples de thématiques traitées en 2022 et 2023 :

- Méthanisation en cogénération, les clés de la réussite en 2023.
- Intrants de méthanisation : prétraitements, incorporation, optimisation.
- Prévention et sécurité sur les sites de méthanisation.
- Sécurisation juridique des projets de méthanisation.

Afin d'inscrire les actions normandes dans le contexte national, les membres du groupement continueront de participer à des **groupes de travail nationaux** (Club Biogaz, B4C, CDAFrance, relai des observatoires régionaux, ...), ainsi qu'aux principaux **événements** réunissant la filière nationale (salon Biogaz Europe, Expobiogaz, JRI méthanisation...). Ils pourront également participer à des projets de recherche, à des programmes européens...

Les membres du groupement poursuivront les **échanges et le travail commun avec les structures normandes**, dont l'activité pourrait concerner la méthanisation (NECI, Normandie Énergies, AtmoNormandie...). Un lien sera également renforcé avec l'AAMF Normandie.

En fonction de la volonté des partenaires du Plan Métha'Normandie, les **rencontres régionales de la méthanisation** pourront être programmées en 2024 et 2026 pour suivre le rythme biennuel en vigueur depuis le début du Métha'Normandie. Réunir toute la filière permet d'impulser une dynamique et de montrer la cohérence des actions sur le territoire régional.

À ce jour, une seule formation "longue" sur la méthanisation existe en Normandie, il s'agit du CS RUMA de Vire. Mais il peine à recruter. La CRAN propose de poursuivre les actions de communication autour de cette formation et d'appuyer la création éventuelle d'autres formations.

Enfin, la CRAN propose de centraliser et diffuser les **offres d'emploi** à pourvoir dans les unités de méthanisation et les entreprises du secteur.

- **Nouvelles actions**

Afin de poursuivre la dynamique lancée avec le GT Financement, la CRAN propose de poursuivre l'animation de groupes de travail sur d'autres thématiques en fonction des besoins exprimés par les partenaires.

Par ailleurs, à l'initiative de GRDF, le Métha'Réseau a été mis en place en région avec pour objectif de réunir régulièrement les porteurs de projets et les exploitants. Bien qu'initié et animé par GRDF, ce réseau s'inscrit sous l'égide du Métha'Normandie, ces actions étant réalisées en complément et en synergie avec les actions déjà mises en œuvre dans le programme d'animation. Il conviendra donc de prévoir des temps de coordination.

4.3 Volet 2 - Suivi du développement de la filière

Tableau 4 : Description des actions liées au volet 2

Objectifs	Disposer d'un état des lieux à jour des unités en projet et en fonctionnement Mise en œuvre d'une enquête auprès des unités (synergie avec la DREAL) Bâtir et diffuser des données, cartes et indicateurs utiles aux porteurs de projets et aux territoires Mise en place d'un outil de diffusion des données descriptives du parc en libre accès (PowerBI)
Cibles	Porteurs de projets, syndicats d'énergie, EPCI [en charge des PCAET et des déchets (volet biodéchets) notamment], financeurs publics des projets de méthanisation et collectivités en charge des politiques de transition énergétique
Structure responsable	Biomasse Normandie (Benjamin THOMAS)
Indicateurs de suivi	Biomasse Ndie : Nb de points avec détenteurs d'information (gestionnaires de réseau, Région, ADEME, CRAN, CER, DREAL, DRAAF...), nb de contacts pour diffusion des données dans le cadre des accords de confidentialité, indicateurs de suivi des unités en fonctionnement, des unités en projet (BDD Access), fiche "Potentiel filière Biogaz en Normandie", fiche de positionnement, mise à jour des cartes en ligne (site MÉTHA'NORMANDIE et Biomasse Normandie), nb de cartes réalisées sur le parc en fonctionnement, indicateurs de flux financiers (à déterminer), indicateurs (t CO ₂ évitées/nombre de foyers alimentés), nb de visites et Compte rendu

4.3.1 Objectifs et rappel de l'existant

- **Objectifs**

- Recueillir et identifier les projets selon les stades d'avancement et suivre leur évolution.
- Compiler et analyser les données techniques, économiques des projets et des unités en fonctionnement et en projet.
- Appréhender les externalités positives des sites normands.
- Capitaliser et produire des outils/indicateurs utiles aux porteurs de projets et aux territoires.
- Diffuser les données sur sollicitation (syndicats d'énergie, banques, EPCI, etc).

- **Rappel sur le travail engagé sur ce volet dans le précédent programme**

Afin d'alimenter la base Métha'Normandie, centralisant et archivant l'ensemble des données relatives aux unités et projets de méthanisation, une réflexion a été menée quant à la mise en œuvre d'une enquête mutualisée entre différentes structures ayant un intérêt pour l'obtention de données : DREAL, ADEME, Région, OBDEC, ORECAN.

À l'issue de ce travail, un questionnaire a été établi et une première enquête diffusée. Compte tenu du caractère réglementaire de certaines données et afin d'augmenter le taux de retour, il a été convenu que la DREAL assure l'envoi de cette enquête, ainsi que les relances. Les données collectées sont ensuite transmises aux autres structures, notamment Biomasse Normandie, pour leur intégration dans la base de données.

Un travail d'intégration des données dans la base, de traitement et d'analyse de celles-ci doit ensuite être réalisé par Biomasse Normandie.

4.3.2 Contenu 2024 - 2026

En 2024-2026, l'objectif est de poursuivre ce travail de suivi et de compilation des informations sur les unités en fonctionnement et en projet, mais aussi un appui au travail d'enquête réalisé par la DREAL (contrôle des retours d'enquête et relances).

- Collecte des données : appui au contrôle de cohérence des retours d'enquête et à la relance.
- Poursuite du travail d'intégration de données techniques et économiques sur unités en fonctionnement et en projet dans la base de données ACCESS.
- La diffusion des données descriptives du parc.

4.3.2.1 Recueil des données

Concernant les projets, et à l'instar du programme en cours, leur détection est du ressort de la CRAN par son action de terrain.

Ce travail est néanmoins complété par un échange régulier de Biomasse Normandie avec différents acteurs une fois par trimestre, ou à défaut une veille, avec :

- Les gestionnaires de réseaux : échanges sur les projets identifiés et les capacités réservées.
- Les principaux constructeurs, développeurs et bureaux d'études/AMO : échanges sur les projets et les unités en fonctionnement.
- Les services de l'État : point sur les approvisionnements et l'avancement réglementaire, données de fonctionnement.
- L'ADEME et la Région : point sur les projets en portefeuille et présentés en CRA.

Concernant les données relatives aux unités en fonctionnement, le plan 2024-2026 verra pour la première fois la mise en œuvre effective de l'enquête mutualisée régionale auprès des unités de méthanisation en fonctionnement. Initiés dans le programme précédent, les résultats de l'enquête seront intégralement disponibles au début du plan 2024-2026 et le retour d'expérience de cette première année permettra d'ajuster au besoin les modalités de mise en œuvre de celle-ci entre les différents partenaires. Sur ce volet, le plan devra prévoir d'amplifier le temps alloué au travail de collecte de données tenant compte de :

- La réalisation d'un travail de contrôle de cohérence des retours d'enquête.
- L'appui dans la relance des unités enquêtées.

4.3.2.2 Centralisation des données

Pour rappel, deux outils sont utilisés pour centraliser les données de veille sur les projets et les unités en fonctionnement :

- **La base de suivi en ligne** : hébergée sur Excel en ligne avec un accès réservé à la CRAN, Biomasse Normandie, ADEME, Région et ADN. Cet outil permet à la CRAN d'intégrer les projets dont ils ont connaissance. Biomasse Normandie se charge d'intégrer en flux tendu ces éléments dans la base Access. Chaque projet dispose d'un numéro propre.
- **La base Access Métha'Normandie** : hébergée et alimentée par Biomasse Normandie qui centralise et archive l'ensemble des informations. C'est à partir de cet outil que sont faites toutes les extractions de suivi pour réaliser les cartes, les histogrammes de développement...

4.3.2.3 Analyses et utilisation des données

- Analyses récurrentes de l'état du développement de la filière méthanisation

Pour faciliter la diffusion des informations capitalisées, des analyses seront valorisées au travers de différents supports de présentation de ces données. Le tableau ci-dessous précise le contenu, le format et les cibles par outil envisagé.

Tableau 5 : Analyses, indicateurs et livrables du suivi de la filière

Informations diffusées	Type de support	Fréquence de mise à jour	Cibles
Données de suivi des unités en fonctionnement Nom unité, localisation GPS, type, capacité nominale intrants et production EnR, mode valorisation biogaz, agrément sanitaire, présence déconditionneur, EPCI	Carte dynamique et carte figée	Trimestrielle (lien mis dans la Newsletter) et accessible sur le site des opérateurs et page internet MÉTHA'NORMANDIE Carte figée : en prévision de chaque COTECH et en fin d'année	Tout public (pas de restriction de confidentialité)
Données sur les sites en projet Nom unité, mode valorisation biogaz, capacité, localisation, stade avancement et date prévisionnelle de mise en service	Carte dynamique (Open Street Map) et carte figée	Au fil de l'eau. Carte figée sur demande	Restriction de confidentialité Gouvernance COTEC MÉTHA'NORMANDIE sur demande
Fiche « potentiel de la filière biogaz en Normandie » Chiffres clés : nombre d'unités par typologie, par voie de valorisation biogaz, production énergie primaire, tableau de synthèse par typologie (nb unités, tonnage, puissance installée/capacité injection)...	Fiche PDF PowerBI	Trimestrielle (envoyé via newsletter) en format PDF site internet MÉTHA'NORMANDIE et opérateurs MÉTHA'NORMANDIE	Tout public
Fiche de positionnement Données techniques et économiques par typologie de projet pour les porteurs de projets Positionnement de leur projet par rapport à ceux existants Ratio d'investissement moyen	Fiche PDF Power BI	Mise à disposition des porteurs de projets sur demande	Porteurs de projets – sans restriction de confidentialité
Synthèse annuelle Chiffres clés du biogaz en Normandie, indicateurs clés (ratio d'investissement, tonnage moyen, etc.) et faits marquants (nationaux)	Fiche PDF	Annuelle Site internet MÉTHA'NORMANDIE et opérateurs MÉTHA'NORMANDIE	Tout public

À l'image du précédent plan, Biomasse Normandie s'appuiera sur cette base pour mettre à disposition des données en réponse à différentes demandes émergeant au cours du programme. Voici quelques exemples de demandes reçues lors du précédent plan :

- Syndicat d'énergie souhaitant connaître les unités en fonctionnement et construction sur son territoire.
- Acteurs privés recherchant des partenariats avec des unités de méthanisation dotées de séchoir pour des prestations (mise en place d'un partenariat pour le séchage de bois énergie).
- EPCI recherchant des unités de méthanisation technologiquement (déconditionneur et hygiéniseur) et règlementairement (agrément sanitaire) aptes à valoriser les biodéchets collectés sur son territoire.
- Ces données peuvent être transmises sous différents formats (données Excel, cartographie, etc.).

Non prévu initialement dans le plan 2021-2023, un travail sur un nouveau format de diffusion des données a été initié au travers du logiciel PowerBI. Ce dernier présente les avantages suivants :

- Assurer une **mise en forme visuelle simplifiée des données** de la base Métha'Normandie (graphiques, cartographies, chiffres clés, etc.) et de résumer ainsi la fiche potentiel de la filière biogaz en Normandie, selon son approche globale et son approche moyenne indiquées ci-dessous.
- Les données, ainsi mises en forme, sont en **libre accès**. Elles pourront être ainsi accessibles via le site Métha'Normandie.
- Les données sont **actualisées en continu** avec la base Métha'Normandie ;
- La personne consultant les données peut filtrer les données selon différents filtres (département, typologie d'unité, année d'intérêt).

Les premiers éléments de ce travail ont été initiés à la fin du plan 2021-2023. Il conviendra de finaliser le travail de constitution du rapport PowerBI, de le publier sur le site Métha'Normandie et d'en assurer par la suite son entretien au fil de l'eau.

Tableau 6 : Fiche « potentiel de la filière biogaz en Normandie » éléments intégrés par typologie

Angle d'approche	Eléments
Approche globale	Nombre d'unités, tonnages entrants (somme des capacités nominales), énergie primaire (cumul des MWh/an), puissance électrique (MW élec cumulés), capacité injection (somme des débits nominaux en Nm ³ /h) et investissement (en € HT/Nm ³ /h pour le biométhane, en € HT/kW élec pour la cogénération). Une comparaison avec les objectifs de la feuille de route 2030 sera réalisée.
Analyse moyenne	Tonnages entrants (moyenne des capacités nominales), capacité nominale moyenne, énergie primaire (moyenne MWh/an par typologie) et investissements

4.4 Volet 3 - Appui aux projets, aux territoires et stratégie régionale

Tableau 7 : Description des actions liées au volet 3

Objectifs	<p>Fournir une expertise et des informations pour les porteurs de projets et les territoires</p> <p>Rassembler les exploitants d'unités autour de problématiques communes</p> <p>Appuyer et animer la stratégie autour des sujets d'actualités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'acceptabilité des projets - Travail sur les tensions relatives aux capacités d'injection sur le réseau - L'optimisation des projets et des unités de méthanisation <p>Mais aussi d'autres thématiques d'actualité : valorisation des biodéchets des collectivités, RED II.</p>
Cibles	<p>Porteurs de projets, exploitants d'unités, syndicats d'énergie, EPCI [en charge des PCAET et des déchets (volet biodéchets) notamment], financeurs publics des projets de méthanisation et collectivités en charge des politiques de transition énergétique</p>
Structure responsable de l'action	<p>CRAN et Biomasse Normandie selon les actions (précisions apportées ci-dessous)</p>
Indicateurs de suivi	<p>CRAN : Nombre d'événements organisés (réunions de territoire, portes-ouvertes, visites...) et nombre de notes d'opportunité réalisées.</p> <p>Biomasse Normandie : fiches techniques et réglementaires, nb de contacts (mail/tél/physiques), synthèse des réflexions stratégiques.</p> <p>Acceptabilité : nb de réunions, nb de contacts, rédaction et diffusion charte.</p> <p>Nb de notes d'opportunité (3 à 4 par an).</p>

4.4.1 Appui aux porteurs de projets et exploitants d'unités

4.4.1.1 Orientation et appui aux porteurs de projets

Les membres du groupement continueront à orienter les porteurs de projets et autres acteurs (constructeurs, développeurs...) dans leurs démarches. Cela se traduira par des échanges téléphoniques, mails ou des rencontres brèves.

Quand ils le jugeront opportun, les membres du groupement pourront proposer la réalisation de notes d'opportunité/études de pré-faisabilité aux porteurs de projets en stade de réflexion. La CRAN réalisera les notes à destination des porteurs de projet agricoles, ces notes seront financées à 50 % via le programme. Les 50 % restant seront à la charge du porteur de projet. Les études de pré-faisabilité individuelles qui pourront être financées dans le cadre du dispositif régional CAS2E 2024-2026 ne seront pas financées par le programme Métha'Normandie.

Biomasse Normandie poursuivra son travail de portée à connaissance via l'élaboration de fiches sur des focus réglementaires, techniques, de financement. À titre d'exemple, au cours du précédent programme les fiches suivantes ont été réalisées : fiche sur les évolutions de la rubrique ICPE 2781, fiche sur l'incidence du traitement de biodéchets sur une unité de méthanisation.

Dans le cadre du prochain programme, certaines thématiques de fiches peuvent être pressenties : les évolutions du tarif du biométhane injecté, les mécanismes de valorisation du biométhane en dehors du dispositif de l'État, le devenir des unités en cogénération en fin de contrat...

4.4.1.2 Appui aux unités en fonctionnement

Des "groupes métha" sont animés par la Chambre d'agriculture dans plusieurs zones, notamment dans l'Orne et la Manche. D'autres groupes pourraient émerger au cours de la programmation (Eure/Calvados et Seine-Maritime). Dans le cadre de Métha'Normandie, la CRAN pourra apporter un appui à ces groupes (interventions, expertises techniques...).

La CRAN participe aux rencontres de l'AAMF Normandie, afin de faire le lien entre l'animation Métha'Normandie et les initiatives des agriculteurs méthaniseurs normands.

4.4.2 Appui aux collectivités

La CRAN, à travers son réseau de chefs de projets territoriaux, apportera son appui sur l'organisation d'actions en lien avec les collectivités :

- Sensibilisation des élus et techniciens des collectivités.
- Sensibilisation des agriculteurs sur un territoire ciblé dans le cadre de la définition d'un zonage de renforcement.
- Visites de sites...

Sur demande d'une collectivité, les membres du groupement pourront également apporter un appui sur le suivi du volet « méthanisation » des **PCAET**.

À noter que certains syndicats d'énergie ont (SDEC Énergie) ou souhaitent (SDEM 50) engager des démarches d'animation territoriales renforcées sur certaines parties de leur territoire de manière à favoriser l'émergence de projets de méthanisation tenant compte des contraintes d'injection sur le réseau. Métha'Normandie est associée à ces démarches sur des actions portant un intérêt général pour le territoire (réunions d'information et de sensibilisation).

Avec l'obligation dès le 01/01/2024 du tri à la source des **biodéchets**, ces derniers vont constituer un sujet encore plus prégnant. Au regard de sa connaissance du fonctionnement des collectivités et sa maîtrise des contraintes inhérentes à la valorisation des biodéchets, **Biomasse Normandie** pourra orienter les collectivités qui souhaiteraient s'orienter vers une valorisation en méthanisation et les informer sur les spécificités techniques et réglementaires associées. En lien avec le volet 2, une cartographie des sites de méthanisation en capacité d'accueillir les biodéchets pourra être transmise. Ces éléments sont d'ores et déjà présentés dans la carte en ligne sur les unités en fonctionnement au travers du type d'agrément sanitaire, de la rubrique ICPE et de la présence ou non d'un déconditionneur.

4.4.3 Stratégies territoriales

Certaines thématiques d'actualités constituent des enjeux cruciaux pour le développement ou l'avenir de la filière méthanisation de manière globale. Dans ce cadre, les partenaires ont identifié plusieurs sujets pour lesquels une stratégie régionale pourrait être mise en œuvre par le concours de l'ensemble des partenaires du Métha'Normandie à l'initiative de Biomasse Normandie et de la CRAN :

- Travail sur les tensions relatives aux capacités d'injection sur le réseau de distribution de gaz naturel.
- Accompagnement des collectivités dans la définition des zones d'accélération de production des EnR.
- Optimisation des unités de méthanisation : valorisation du CO₂ et autonomie énergétique.
- Devenir des unités en cogénération en fin de contrat.

- Émergence de nouveaux projets.
- Acceptabilité.

4.4.3.1 Travail sur les tensions relatives aux capacités d'injection sur le réseau de distribution de gaz naturel

Responsable de l'action : Biomasse Normandie

Suite à la politique nationale de décarbonation de l'industrie, nombre d'industriels modifient ou planifient une modification de leur sourcing énergétique conduisant, notamment, à se soustraire des énergies fossiles, dont le gaz naturel.

Cette dynamique a une incidence directe sur les capacités d'injection sur le réseau de distribution, principal réseau de raccordement des unités de méthanisation (le réseau de transport disposant d'une importante capacité de stockage, il n'est pas concerné par cette problématique). Les industriels ayant une consommation notable et continue sur l'année, leur conversion vers une énergie alternative au gaz va réduire les capacités d'injection sur le réseau, en particulier l'été et d'autant plus sur les mailles de faible capacité. Cette évolution met en péril la viabilité des unités en fonctionnement par l'écrêtage qu'elles doivent réaliser, mais aussi limite, voire bloque, le raccordement de nouveaux projets en injection sur le réseau en question.

Lorsque la réalisation de maillage ou l'implantation de rebours s'avèrent complexes, GRDF s'oriente actuellement vers une politique d'alternatives technologiques afin de palier au risque d'écrêtage (système FLORES, régulation de l'injection, etc.).

Cependant, il apparaît nécessaire de détecter au plus tôt l'apparition d'une tension sur l'injection de biométhane sur le réseau de distribution.

Dans ce but, Biomasse Normandie propose d'assurer un travail prospectif sur les stratégies de décarbonation des principaux industriels normands. Ce travail passera par les phases suivantes :

- **Identification des principaux consommateurs de gaz naturel raccordés.** Ce travail se focalisera essentiellement sur le réseau de distribution, le plus soumis au risque de tension. Plusieurs sources pourront être utilisées à ce titre : fichier clients GRDF (plus de 200 clients industriels en région, sous condition de non confidentialité), à défaut fichier APROCH couplé à la cartographie du réseau de distribution.
- **Recensement des projets de décarbonation industriels.** Ce travail nécessitera un lien avec l'ADEME en charge de la mise en œuvre de la politique de décarbonation. Un balisage de l'ensemble des dispositifs existants et des dossiers déposés sera effectué. L'énergie gaz convertie sera quantifiée.
- **Travail de recoupement des données.** Cela consistera à mettre en évidence les zones territoriales fortement impactées par les stratégies de décarbonation industrielles identifiées et les incidences sur les unités en fonctionnement et les projets en cours.

La mise en œuvre de cette méthodologie sera confrontée aux contraintes de confidentialité potentielles, tant du côté des données de GRDF que de celles de l'ADEME, et devra potentiellement être ajustée en conséquence.

Biomasse Normandie propose la création d'un groupe de travail permettant de mettre au tour de la table les différentes structures concernées (ADEME, GRDF, Région, etc.) et d'assurer l'animation de ce GT.

Objectif : parvenir à localiser les poches de réseau de distribution à risque (dépendance de la consommation reposant majoritairement sur l'industrie, présence d'unités en injection et de projets de méthanisation à raccorder) sur lesquels des projets de décarbonation industriels sont envisagés, afin **d'explorer au plus tôt les parades à mettre en œuvre** (révision des modalités de raccordement, révision du projet, maillage, etc.) et intégrer la réduction de consommation de l'industrie sur les stratégies de renforcement du réseau de gaz naturel.

4.4.3.2 Développement des usages du biométhane/de l'énergie produite en local

Responsable de l'action : Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

En parallèle, et complémentirement à l'action précédemment détaillée, il paraît intéressant de développer les usages du biométhane en local (stations bio-GNV sur les unités de méthanisation, BPA...) afin de pallier les contraintes d'injection.

Pour les projets en cogénération, un travail de réflexion sur la mise en œuvre de projets en autoconsommation collective est proposé si la réglementation liée aux unités en cogénération évolue.

Outre le fait de sécuriser une partie du débouché de l'énergie produite, la consommation en local permet une meilleure appropriation des projets avec un bénéfice directement mesurable pour le territoire.

Aujourd'hui, la Normandie ne dispose d'aucune station bio-GNV localisée sur une unité de méthanisation. Néanmoins, avec la récente publication de l'appel à projets de l'ADEME, un certain nombre d'exploitants d'unités se questionnent. Il semble donc nécessaire de prévoir une journée dédiée avec la visite d'un site équipé, dans une région voisine, et de pouvoir bénéficier de retours d'expérience. Le lien sera fait également avec les syndicats d'énergie qui travaillent au développement de la mobilité GNV sur les territoires.

Le dispositif des BPA (Biométhane Purchase Agreement) permet de revendre du biométhane en dehors du tarif de rachat règlementé, tout comme les CPB (contrat de production de biogaz). Ces dispositifs récents méritent d'être expliqués auprès des porteurs de projet et exploitants, mais aussi aux industriels en nécessité de décarboner leur activité.

4.4.3.3 Optimisation des unités de méthanisation : valorisation du CO₂ et autonomie énergétique

Responsable de l'action : Biomasse Normandie

- **Valorisation du CO₂**

Le CO₂ constitue le gaz majoritaire des off-gaz générés par le processus d'épuration du biométhane. Il représente de 30 à 40 % du biogaz produit. Actuellement rejeté dans l'atmosphère, sa valorisation constitue un nouvel enjeu majeur pour la filière, en améliorant au premier titre le bilan carbone des unités. La valorisation du CO₂ peut se faire, soit sous forme directe (serre, agroalimentaire, etc.), soit par son intégration dans un procédé de recombinaison (méthanation).

Objectifs : fournir une information relative à la valorisation du CO₂ (points clés, solutions techniques, marché), en l'état ou sous forme recombinaisonnée, ainsi qu'une approche régionalisée du potentiel de production de CO₂ par méthanisation et les acteurs clés.

Transmettre ainsi les éléments d'intérêt pouvant mener à une prise d'initiative par les producteurs.

Moyens :

- Réaliser une analyse de 1^{er} niveau du potentiel de production de **CO₂** relatif au parc d'unités en fonctionnement et en projet.
- Identifier les producteurs de **CO₂** déjà implantés sur le territoire régional et dans les secteurs limitrophes.
- Identifier les points clés de la valorisation de **CO₂**.
- Restituer ce travail auprès des exploitants et porteurs de projets au travers d'une matinée d'échange avec le contenu suivant :
 - . potentiel de production régional.
 - . production préexistante.
 - . marché régional (volume, qualité, prix).
 - . éléments clés de mise en œuvre d'une solution de valorisation (Labellisation, traçabilité, analyse/qualité, transport, etc.).
 - . présentation de technologies.
- REX d'unités ayant mis en œuvre des unités de valorisation de **CO₂**, en propre (exemple : Gazteam énergie) ou mutualisé (exemple : MD Biogaz)
- Valorisation du **CO₂** par recombinaison : approche technico-économique de mise en œuvre d'un procédé technologique de recombinaison sur l'exemple d'un cas type d'unité (dimensionnement, enjeux techniques, investissement, etc.).

4.4.3.4 Devenir des cogénérations en fin de contrat

Au regard de leur historique de mise en service, nombre d'unités de méthanisation en cogénération vont atteindre la fin de leur contrat de rachat d'électricité à moyen terme. La question se pose alors du devenir de ces unités.

Selon les solutions actuelles, deux options s'offrent à elles :

- Un maintien de la valorisation par cogénération et la vente de l'électricité hors cadre tarif d'achat de l'État tel que les power purchase agreement (PPA).
- La conversion vers l'injection et la vente du biométhane dans un cadre hors tarif d'achat, seules les nouvelles installations étant éligibles au tarif d'achat. Dans ce cas, la valorisation peut intervenir dans le cadre des contrats de production de biogaz (CPB) et les biogaz purchase agreement (BPA).

Méthodologie :

- Identifier le parc d'unités qui serait concerné par cette situation :
 - . identifier sur fichier DREAL les unités sous contrat 2009 (15 ans),
 - . pour les unités sur contrat BG16, projection avec 140 000 h de fonctionnement.
- Localiser les unités concernées et la dynamique temporelle de fin de contrat du parc.

Il sera ainsi possible pour les partenaires du plan Métha'Normandie, d'appréhender les évolutions du parc dans les années à venir et les démarches à mettre en œuvre pour accompagner au mieux ces évolutions : évolution de la production d'électricité au regard

des objectifs de la feuille de route régionale, mise en œuvre d'aide au financement de la conversion des unités, identification de l'apparition de nouvelles zones de tension sur le réseau de distribution de gaz, etc.

Ce travail de perspective devra s'accompagner de la réalisation de plusieurs documents d'information des exploitants de méthanisation, afin de les aider au mieux dans le devenir de leur unité post contrat tarifaire :

- « Conversion de la cogénération vers l'injection, quelles incidences ? » (cadre de valorisation du biométhane, volet technique, volet réglementaire, investissement, etc.).
- « La valorisation de l'électricité et du biométhane en dehors du cadre tarifaire soutenu par l'État : les PPA, CPB et BPA ».

4.4.3.5 Émergence de nouveaux projets

Le développement de la méthanisation est essentiellement porté par les unités agricoles (+50 % de gisement agricole et +50 % d'actionnariat agricole). 75 % des unités sont aujourd'hui agricoles (typologies à la ferme, microméthanisation, collectif agricole). L'émergence de ces projets s'est ralentie ces deux dernières années alors que le potentiel de développement est encore conséquent. Par ailleurs, la méthanisation souffre aujourd'hui d'idées reçues au sein même de la profession agricole et il est primordial d'y apporter des réponses. La CRAN propose donc de relancer un travail d'émergence de projets en intervenant auprès des agriculteurs et futurs agriculteurs en sollicitant notamment les lycées agricoles, les syndicats de jeunes agriculteurs, les coopératives, etc.

Deux autres secteurs présentent un fort potentiel pour le développement de la méthanisation : l'industrie agroalimentaire et le traitement des eaux usées urbaines. Des démarches spécifiques peuvent être engagés sur ces 2 secteurs.

- **Industrie agroalimentaire (IAA)**

- ⇒ Identification des industries agroalimentaires présentes en région.
- ⇒ Rapprochement auprès de l'AREA pour une présentation spécifique sur le volet méthanisation. Cette association est une porte d'entrée auprès des entreprises de l'industrie agro-alimentaire. Dans le cadre des politiques de décarbonation de l'industrie, une intervention du club couvrant le champ environnemental serait pertinent. Par ailleurs, ces clubs ont la capacité de mobiliser les personnes qualifiées pour engager les réflexions de ce type.
- ⇒ Réalisation de notes d'opportunités à destination des IAA.

- **Station d'épuration des eaux urbaines (STEU)**

- ⇒ Identification des STEU disposant d'un seuil minimal en équivalent habitant (EH).
- ⇒ Organisation d'une réunion avec l'appui des syndicats d'énergie à destination des collectivités concernées par les STEP identifiées.
- ⇒ REX Méthanisation, présentation des technologies à avenir gazéification hydrothermale.
- ⇒ Cadre réglementaire associé.

4.4.4 Acceptabilité et intégration des projets sur leur territoire

La problématique de l'acceptabilité des projets de méthanisation reste, elle aussi, un volet de stratégie régionale majeure sur laquelle l'action doit être menée en continuité de la précédente programmation.

Il semble aujourd'hui important de **sensibiliser et acculturer le grand public** à la méthanisation, qui reste une technologie encore méconnue. Cela pourra se faire via :

- L'organisation d'une soirée-débat par an ouverte au grand public et aux élus des collectivités sur le modèle de ce qui avait été organisé par la CRAN à Beuzeville en mars 2023.
- L'organisation d'une porte-ouverte par an sur un site de méthanisation (ex : Agrigaz Vire en juin 2022)
- La conception d'un stand mobile, permettant de présenter la méthanisation de façon ludique et pédagogique sur des événements grand public liés à l'agriculture et la transition écologique. Ce stand pourra être mobilisé sur demande et ne nécessitera pas forcément la présence d'un animateur Métha'Normandie.
- La participation des membres du groupement à des événements grand public existants organisés sur le territoire, afin de présenter le stand mobile.

Par ailleurs, en s'appuyant sur l'exemple de "La Fresque du climat", la CRAN souhaite développer une "**Fresque de la méthanisation**". L'objectif est de créer un outil pédagogique, basé sur l'intelligence collective, pour permettre à un groupe d'élus/agriculteurs/grand public de s'approprier le contexte, les objectifs et les externalités positives de la méthanisation. L'outil sera composé d'une trentaine de cartes et d'un guide pour assurer sa bonne utilisation. "La fresque de la méthanisation" pourra donc être utilisée comme outil d'appropriation territoriale d'un projet, auprès d'élus ou d'un grand public. Elle pourra également être utilisée auprès d'agriculteurs qui pourront en apprendre davantage sur la méthanisation. Enfin, elle pourra être diffusée dans des établissements d'enseignement agricole, sous la forme d'un atelier pédagogique innovant.

Côté acceptabilité et intégration territoriale des projets, la dynamique lancée par l'entrée en vigueur de la charte Métha'Normandie (documents d'engagements visant à encourager le dialogue territorial autour des projets) est à poursuivre dans la prochaine programmation, ce qui implique des efforts sur 4 axes de travail :

1. Mobiliser les porteurs de projets et générer des signatures de charte.

Pour cela, il convient de poursuivre la communication autour de la charte et d'orienter les porteurs de projets vers les bons interlocuteurs le plus tôt possible.

2. Suivre les signataires dans les démarches de dialogue territorial engagées.

Déjà mis en place et à continuer, le suivi des signataires est réalisé à travers des entretiens téléphoniques (2 à 3 échanges de 30 minutes/1 h). L'objectif de ces échanges est de faire :

- . une contextualisation de la charte Métha'Normandie,
- . un bref descriptif du projet signataire,
- . un état des lieux de l'environnement du projet,

- . un récapitulatif des éléments clés à aborder lors d'une démarche de dialogue territorial,
- . un récapitulatif des outils du dialogue territorial,
- . une chronologie des étapes clés à prendre en compte,
- . une liste des aides financières possibles,
- . une liste des aides techniques possibles (cabinets, agents, élus...),
- . un compte-rendu avec des préconisations (ce document),
- . un ou deux points d'avancement.

3. Outiller les porteurs de projets

Réalisation et diffusion d'un KIT MÉTHA'NORMANDIE DIALOGUE TERRITORIAL compilant toutes les informations utiles pour les porteurs de projets, afin qu'ils puissent prendre en main le volet intégration territorial/communication/concertation de leur projet : frise chronologique, annuaire contacts utiles, boîte à outils, FAQ, formations disponibles, retours d'expérience, ressources...

4. Former les porteurs de projets au dialogue territorial

Une formation assurée par la CRAN sur le sujet « Communiquer sur mon projet de méthanisation » (en partenariat avec QUELIA) est déjà proposée dans le cadre du programme Métha'Normandie. L'objectif serait d'intégrer à cette formation un volet d'1 h ou 2 h spécifique au dialogue territorial tel qu'il est envisagé dans la Charte Métha'Normandie : présentation de la notion de dialogue territorial, les étapes clés, les outils, les contacts qualifiés, etc.

En complément de ces axes de travail, la construction d'un DDT tour spécifique à la méthanisation pourrait être conçu en partenariat avec l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD). Le DDTour est une offre de visites de terrain permanente proposée par l'ANBDD. Cet outil pédagogique d'une demi-journée présente des sites remarquables ayant mis en œuvre des principes concourant au développement durable en région Normandie. Il serait pertinent de coconstruire un DDTour spécifique à la méthanisation destiné à sensibiliser les élus territoriaux au travers de visites d'unités de typologies variées et d'échanges avec les exploitants.

4.5 Volet 4 - Perspectives gaz vert

Tableau 8 : Description des actions liées au volet 4

Objectifs	Amorcer une réflexion autour du gaz vert, plus largement, intégrant les projets pour appréhender la place de la méthanisation et des autres filières de production de gaz vert au niveau régional et sur les territoires (indication pour le développement du réseau et de politiques en matière de transition énergétique) Technologies : pyrogazéification, gazéification hydrothermale, méthanation.
Cibles	Porteurs de projets, exploitants d'unités, collectivités (Région, EPCI), Syndicats d'énergie, ADEME
Structure responsable de l'action	Biomasse Normandie
Indicateurs de suivi	nb de projets et données techniques (tableur)

En 2030, 7 % du gaz consommé devra être d'origine renouvelable avec une part provenant du biométhane et une part d'unité de gazéification/pyrogazéification. Actuellement, la filière méthanisation est la plus dynamique. Toutefois, il nous semble important de suivre le développement et le potentiel de production des filières gazéification, pyrogazéification et gazéification hydrothermale. En effet, moins matures, ces filières ne disposent actuellement d'aucun cadre réglementaire concernant, notamment, la valorisation du gaz produit. Toutefois, cela est en cours d'évolution.

Dans le cadre du précédent plan, l'apparition des 1^{ères} initiatives de projets de gaz verts sont apparues essentiellement dans le second semestre 2023 : projet de gazéification hydrothermale des boues de la STEP de Granville, Projet TH2 (Blainville-sur-Orne), Projet de pyrogazéification porté par la CC d'Argentan, projet Salamandre d'Engie (Le Havre).

Il nous semble donc important d'appréhender le développement de la filière, être en mesure de répondre aux porteurs de projets sur les technologies, les gisements, les évolutions réglementaires et également pour appréhender les zones qui seront concernées par ces projets et faire le lien sur les capacités du réseau de la zone étudiée à recevoir ce gaz vert.

Biomasse Normandie, dans ce cadre, propose :

- . d'assurer une veille réglementaire.
- . d'assurer une veille technologique.
- . de participer à certains groupes de travail nationaux de l'ATEE, club Gazéification.
- . de mettre en place et recenser les projets en cours notamment sur la base des échanges avec les porteurs de projets.
- . d'évaluer les gisements concernés par cette filière sur la base des données issues de l'Observatoire de la Ressource, des Déchets et de l'Économie Circulaire et du programme d'animation Bois-Énergie en Normandie.

4.6 Volet 5 - Valorisation et diffusion des informations

Tableau 9 : Description des actions liées au volet 5

Objectifs	Diffuser l'ensemble des informations utiles (techniques, réglementaires...) Promouvoir les événements organisés dans le cadre du programme en région Promouvoir la filière régionale Faire le lien vers le national et les travaux entrepris dans d'autres régions ou au niveau national
Cibles	Ensemble des acteurs
Structure responsable de l'action	CRAN
Indicateurs de suivi	CRAN : statistiques de consultation du site internet, nombre d'abonnés à la lettre d'informations, nombre d'écoute des podcasts Biomasse Normandie : Nb de contacts (porteurs, acteurs divers), support pour site internet

Mis en ligne début 2022, le **site internet** www.methanormandie.fr est le principal support de diffusion des actions, documents, événements organisés dans le cadre du programme. La CRAN propose de poursuivre l'entretien et la mise à jour régulière du site : actualisation des

pages fixes selon les besoins, mise en ligne des actualités et événements, etc. L'ajout de nouvelles pages pourra être envisagé selon les besoins (ex: Métha'réseau).

Les informations utiles, les actualités de la filière nationale et régionale seront diffusées par le biais d'une **lettre d'information trimestrielle** rédigée et diffusée par la CRAN, complémentaire au site internet. Elle sera notamment alimentée par les éléments de développement du parc d'unités de méthanisation (volet 2) et par la veille réglementaire (volet 1).

Afin de valoriser les travaux de Métha'Normandie sur les volets formation (promotion du CS RUMA), financement (GT financement) et acceptabilité (Charte Métha'Normandie), 4 épisodes de podcasts ont été réalisés et diffusés en 2023 par la CRAN. Ce nouveau format de diffusion des informations est aujourd'hui plébiscité notamment par les agriculteurs. En outre, le podcast permet de creuser davantage les sujets par rapport à de la vidéo et peut s'écouter en conduisant. La CRAN propose de poursuivre la **série des podcasts** Métha'Normandie en réalisant 2 à 3 nouveaux épisodes par an.

Les membres du groupement assureront la visibilité du programme sur les **réseaux sociaux** (Linkedin, Twitter, Facebook).

4.7 Volet 6 - Animation de la comitologie

Au cours du programme d'animation 2018 - 2020, une gouvernance a été établie et reconduite dans le plan 2021-2023. Nous nous appuyons sur cette structuration pour déterminer le volet animation du programme.

La coordination de ce programme sera assurée conjointement par la CRAN et Biomasse Normandie.

Tableau 10 : Détail de la comitologie

	COFIL ²	COTECH ³	COS ⁴
Nombre par an	2	4	1
Participation	Oui	Oui	Oui
Participants	Structures d'animation + financeurs	Structures d'animation + financeurs + partenaires Métha'Normandie	Elus et décideurs des structures représentées dans le COTECH
Organisation (envoi des invitations/salle)	Non prévue	Oui (responsabilité CRAN/Biomasse Normandie =1 sur 2)	Non prévue
Définition ordre du jour	Participation	Concerté	Participation
Préparation du support	Participation si besoin	Oui (selon sujet)	Participation si besoin
Rédaction d'un compte-rendu	Non prévu	Oui (responsabilité CRAN/Biomasse Normandie =1 sur 2)	Non prévue

² COFIL : Comité de pilotage

³ COTECH : Comité technique

⁴ COS : Comité stratégique

4.8 Rapports et suivi des actions

Dans le cadre du programme, chacune des structures s'engage à réaliser une fois par an, un rapport de bilan des actions menées sur l'année.

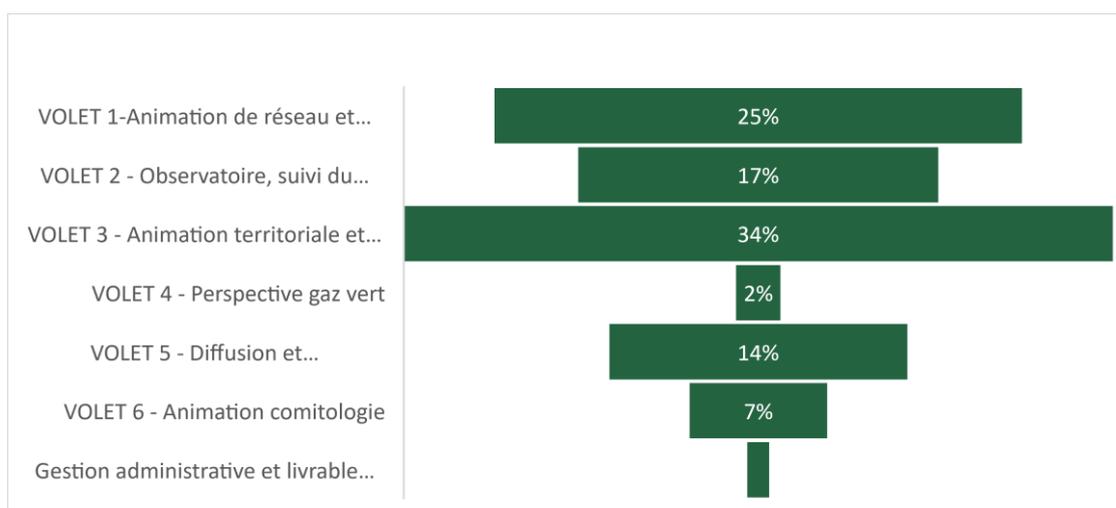
5. Chiffrage

5.1 Temps passé

Le volume global représente 1 691 jours de travail sur la durée du programme dont CRAN : 831 jours et Biomasse Normandie : 860 jours dont 690 jours hors stagiaire.

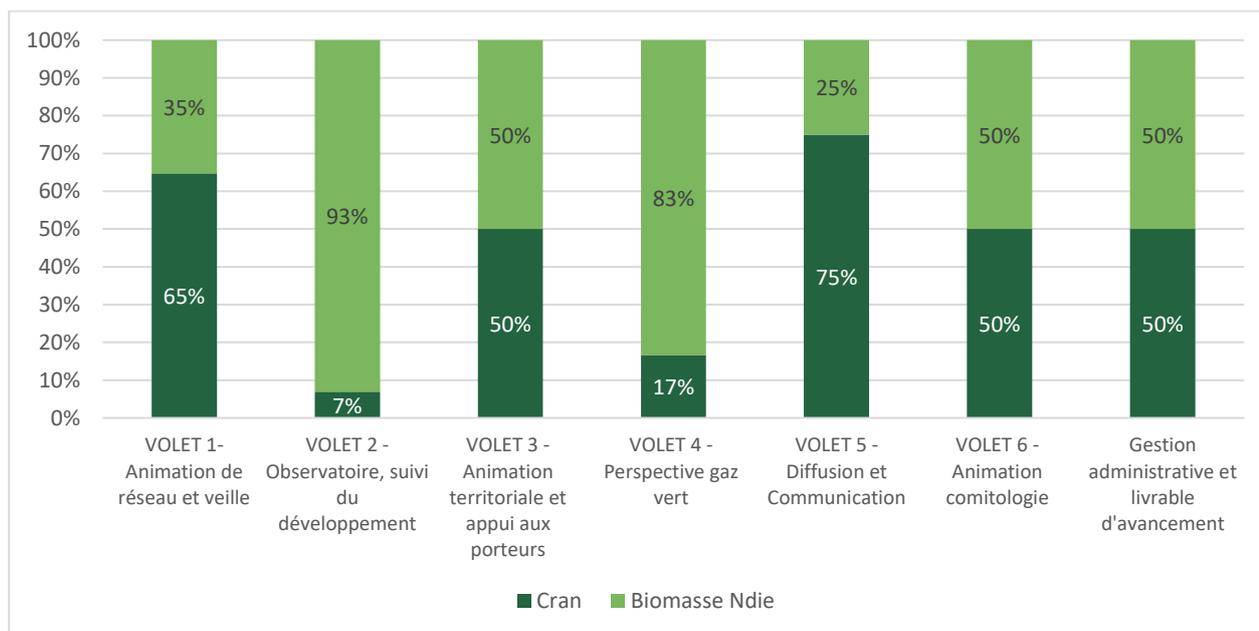
Ci-après figure la répartition des jours globaux sur la période par volet du programme d'animation.

Graphique 2 : Part du temps passé par volet par les deux structures (jours passés par volet/jours totaux)



Ci-dessous, la répartition du temps CRAN et Biomasse Normandie par volet sur la durée du programme (en % du temps global associé à chaque volet).

Graphique 3 : Répartition du temps passé par structure et par volet



5.2 Budget et plan de financement

5.2.1 Budget

Le montant global pour la mise en place et l'animation du programme est de **695 645 €** dont CRAN : 390 645 € et Biomasse Normandie : 305 000 €. Le détail figure ci-dessous.

Tableau 11 : Budget du Métha'Normandie 2024-2026 par structure

2024-2026	Biomasse Normandie	CRAN	Total
Dépenses de personnel	238 200	331 645	569 845
Autres dép. fonctionnement	14 300	59 000	73 300
Equipement	7 500		7 500
Connexes	45 000		45 000
Total	305 000	390 645	695 645

5.2.2 Plan de financement

Le plan de financement prévisionnel proposé ci-dessous s'appuie sur :

- Les conditions d'attribution des aides de la Région Normandie IDEE ACTION Régionale "Soutien aux structures et aux événements d'éducation au développement durable".
- Les conditions d'attribution des aides du dispositif ADEME en vigueur au moment de la présente demande (Actions en faveur de la transition écologique : aides aux relais et aux actions ponctuelles).
- Un financement tiers à mobiliser auprès notamment des syndicats d'énergie.
- Un autofinancement de chacune des structures à hauteur de 20 % du montant des dépenses (y compris dépenses externes).

Le détail par structure est indiqué ci-dessous.

Tableau 12 : Plan de financement envisagé

Financement 2024-2026	CRAN	Bio Ndie	Total 2024-2026	Part des financeurs
Ademe	197 550	95 220	292 770	31,22%
Région	114 970	115 030	230 000	37,71%
Syndicats	0	33 750	33 750	11,07%
Autofinancement	78 125	61 000	139 125	20,00%
Budget	390 645	305 000	695 645	100%